

**L**a ville est particulièrement propice à l'émergence de nouvelles pratiques sportives. Souvent considérées comme des marqueurs de la culture contemporaine, elles transforment l'espace public urbain en espace récréatif et ludique.

Échasses urbaines, parkour, street-golf, street ball, quick soccer... difficile de s'y retrouver tant les anglicismes sont nombreux et le vocabulaire, propre à des communautés dont on connaît peu les pratiques, étoffé. Comment aider un porteur de projet en phase de démarrage dans ce secteur ?

Point sur ce qu'il vaut mieux savoir avant de se prononcer sur l'intérêt d'un accompagnement à ce stade ● ● ● ● ●

# PRATIQUES LUDO-SPORTIVES URBAINES SPORTS ÉMERGENTS

## Savoirs et Références

### **h**istorique et définitions

Depuis plus de 30 ans, de nouvelles pratiques se sont progressivement imposées en dehors des cadres réservés à la pratique sportive officielle.

#### ► Sports de glisse, glisse urbaine

La « glisse urbaine » s'enracine dans les années 70-80, dans des pratiques sportives de nature qui utilisent les vagues et le vent à la mer avec le surf, le wind surf ou le kite surf (planche aérotractée) et en montagne avec le snow board, le snow scoot ou le VTT.

Le rapport privilégié avec la nature et les sensations des pratiquants prennent alors le pas sur la performance et le respect de « règles du jeu ». Les pratiques urbaines les plus influencées par ces représentations sont le skate, le BMX et le roller.

#### à savoir

Le roller devient l'emblème des sports alternatifs dans les années 90. Il est le premier à utiliser des surfaces, du mobilier ou de l'architecture urbaine comme les trottoirs, les rampes, les bancs...

Pour faire face au développement des pratiques ludo-sportives autonomes, les villes aménagent des espaces en accès libre, dans la continuité des Bases de Plein Air et de Loisirs (BPAL) créées par le ministère de la Jeunesse et des Sports au milieu des années 70. Aujourd'hui, il n'existe plus de politique urbaine sans prise en compte des espaces publics et de leur usage en des termes qui permettent aux habitants de circuler et de pratiquer librement leurs activités favorites. L'attention portée à ces lieux, générateur de lien social, est partout affichée par les pouvoirs publics.

## à savoir

Le skatepark est emblématique de ces nouveaux espaces.

Dédié principalement aux sports de glisse urbaine, il accueille aussi les artistes qui se revendiquent de cette mouvance.

### ► Des pratiques codifiées

Contrairement aux sports traditionnels, à la fois organisés et règlementés, les nouvelles pratiques surgissent le plus souvent au sein d'une communauté qui s'auto-fédère progressivement autour de trois grands principes : la beauté du geste, l'expérience et la mise en spectacle.

Le nouveau sport se développe généralement autour d'un petit nombre de pratiquants qui associent à leur pratique une manière d'être, un style de vie et de nouveaux modes de consommation. Le tout se décline autour d'un « look » vestimentaire, un genre musical, un style graphique et un vocabulaire propre, qui produisent un véritable sentiment d'appartenance.

## à savoir

Le street ball ou basket de rue véhicule toute une culture propre avec un habillement codifié, un vocabulaire original et un comportement qui permet aux pratiquants de se reconnaître en dehors des temps de pratique.

Les pratiquants se retrouvent dans un mode de consommation d'autant plus sensible aux prescripteurs, qu'ils utilisent largement les réseaux sociaux pour assurer leur promotion, comme les XGames qui comptabilisent plus de 30 millions de vues sur Youtube.

## BON à SAVOIR

### Skateboard et représentations

Le skate-board (planche à roulettes) dispose de son propre environnement culturel. Le graff et le style musical complètent en effet l'aspect sportif de cette activité. Le tout s'enracine dans la culture hédoniste des surfers californiens.

À partir des années 1990, la pratique du « street skating » (patinage à roulette de rue) se généralise en France, quand une industrie du skateboard voit le jour. L'image de cette activité évolue alors progressivement vers de nouvelles formes de contestation sociale urbaine.

Les règles proviennent du groupe et évoluent rapidement. La plupart du temps, ces pratiques s'auto-arbitrent.

La presse se fait l'écho de ces nouvelles disciplines en pleine vogue.

### Pour en savoir +

Lire l'article du Monde intitulé « Sports en parc » du 15 novembre 2014.

 [www.lemonde.fr/](http://www.lemonde.fr/)

■ Depuis 1995, l'UCPA s'empare de ces nouvelles pratiques avec un objectif fondateur : répondre aux attentes des jeunes et valoriser leur énergie positive.

Par le biais de ses produits vacances, l'UCPA accueille chaque année près de 1 000 jeunes de 7 à 17 ans sur toute la France avec 13 destinations dédiées. Par ailleurs, pas moins de 130 000 passages sont enregistrés sur de la pratique libre et plus de 5 000 scolaires rejoignent chaque année les équipements de loisirs sportifs gérés par l'UCPA à Marseille (13), Bois-le-Roi (77), Vaulx-en-Velin (69) et Paris (75) pour s'initier aux glisses urbaines.

■ Le roller qui tenait le pavé dans les années 90, a progressivement reculé pour laisser place aux trottinettes, qui occupent aujourd'hui 70% des espaces, aux BMX (20%) et aux skates (8%). L'UCPA a su s'adapter en proposant, par ailleurs, des stages permettant de relier des activités dont la culture et/ou les qualités motrices étaient en lien (skate/surf, BMX/VTT, multiglisses/trottinette,...).

■ Rares sont les opportunités d'emploi à temps plein dans ces activités, ce qui freine quelque peu les passionnés à se lancer dans cette branche professionnelle. L'institut de formation « UCPA Formation » prépare cependant les talents qu'elle détecte en les orientant vers un BPJEPS pluridisciplinaire dit Activités Physiques Pour Tous (APT) et les spécialise par la suite, afin de garantir la qualité de ses prestations, et pour pérenniser leur emploi à leur sortie de formation (ex : patin à glace-roller). En partenariat avec le ministère des Sports, l'UCPA a récemment participé à une campagne dite « Partageons le skate park » et poursuit sa mission première qui vise le lien social.

#### Pour en savoir +

Anne-Laure PUJO : Référente Nationale des Activités de Glisse Urbaine.

✉ [alpujo@ucpa.asso.fr](mailto:alpujo@ucpa.asso.fr)

📱 [www.ucpa-vacances.com/sport/](http://www.ucpa-vacances.com/sport/)

#### ► Des contours sans limites ?

Difficile de donner une définition précise des sports urbains, tant leurs contours semblent indéfinissables et les disciplines ou mariages de disciplines auxquels ils donnent naissance, sans limites.

#### à savoir

Pour rendre compte de cette situation, la fiche contient de nombreux termes employés par les différentes communautés de pratiquants. Certains sont traduits en français, quand la traduction existe, d'autres sont expliqués. La présentation de ces pratiques sur le site Wikipedia, permet de découvrir toutes les nuances terminologiques employées.

En témoigne la diversité du matériel utilisé qui semble se renouveler en permanence au gré de l'utilisation de l'espace public. La richesse sémantique, qui rend compte de chacune de leurs évolutions, est aussi un indicateur de cette richesse: BMX street (BMX de rue), bike-polo (polo à vélo), échasses urbaines, quick soccer, skateboard (planche à roulettes double dutch (double corde), basket et foot de rue, golf ou spéléo urbaine, tennis-ballon ou roller acrobatique, slack line, art du déplacement...

La difficulté à les définir avec précision se retrouve dans la richesse de la terminologie employée pour les qualifier: sports urbains, sports de rue, sports alternatifs, sports émergents, pratiques ludosportives urbaines...

## à savoir

La Commission générale de terminologie et de néologie recommande d'ajouter la mention de rue à tous les noms des sports concernés par ces formes de pratique.

Leur renouvellement permanent, l'innovation qui les caractérise et leurs modalités de pratique, ne favorisent ni la connaissance ni la reconnaissance de ces pratiques, dont l'appartenance au monde du sport est souvent contestée.

On peut cependant classer ces activités selon un découpage par familles de disciplines et par espaces de référence de pratique. Cette approche permet de distinguer glisses urbaines, pratiques déambulatoires et sports de ballon.

## à savoir

Le site internet France Terme est consacré au lexique recommandé au Journal officiel de la République française. Il regroupe un ensemble de termes de différents domaines, dont le sport ; une façon de découvrir l'évolution du langage et la place des anglicismes dans ces pratiques.

### Pour en savoir +

 [www.culture.fr/franceterme/](http://www.culture.fr/franceterme/)

## ► Pratiques fédérées, pratiques non fédérées

En France, le monde du sport s'organise historiquement autour du mouvement sportif qui accorde à la compétition une place prépondérante. L'émergence de ces nouvelles pratiques citadines et le développement exponentiel de la pratique dite libre, bouscule cette organisation.

## BON à SAVOIR

### Pratique encadrée, non encadrée, pratique libre ou pratique auto-organisée

Toute activité qui génère une inscription auprès d'une structure sportive, qu'elle soit privée ou non et qui implique un minimum d'encadrement, même s'il s'agit d'un simple encadrement de type conseil, peut être considérée comme une pratique encadrée.

Les individus qui n'appartiennent à aucune structure sportive, qui ne possèdent aucune licence, qui n'ont suivi aucun cours, ni entraîné, ni stage dans l'année et qui n'ont participé à aucune manifestation sportive, relèvent alors de la pratique « libre ».

 [www.iau-idf.fr/](http://www.iau-idf.fr/)

En 1985, l'activité sportive se pratiquait dans le cadre d'une fédération affiliée pour un sportif sur deux, mais cette proportion est passée à une personne sur quatre en 2008.

En 2013, selon l'Institut régional de développement du sport (IRDS), un Parisien sur deux pratique un sport en dehors de toute structure institutionnelle (contre 16 % en club).

Le basket illustre bien cette évolution. Le nombre de pratiquants peut en effet être évalué aux alentours de 2 000 000 pour environ 450 000 licenciés, dont très peu pratiquent le « street ball » ou basket de rue.

**à savoir** L'appareil statistique national ne recense que les pratiquants rattachés à une fédération sportive.

Certaines pratiques sont très codifiées, sans pour autant être rattachées à une Fédération sportive agréée. C'est le cas du Futsal dont les règles du jeu sont empruntées au handball, au basket-ball et au water-polo.

Si les règles originelles, qui se sont élaborées en Amérique du Sud à partir des années 50, sont celles qui sont pratiquées aujourd'hui par l'Ufolep, la FFF (Fédération Française de Football) suit les règles de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association).

La « Fédération tennis ballon » est, quant à elle, rattachée à la fédération internationale de football tennis, sans pour autant relever de la Fédération française de tennis ou de la FFF.

On peut enfin citer le roller, dont le nombre de pratiquants est évalué à environ 7 millions, alors que la Fédération Française de Roller Sports (FFRS) ne compterait que 55 000 licenciés. Ce ratio est d'autant plus marquant qu'il concerne une fédération dont l'évolution illustre bien la capacité des sports fédérés à intégrer de nouvelles pratiques.

## nouvelles pratiques ludo-sportives urbaines

Panorama des pratiques ludo-sportives urbaines, dont les origines et les contours sont souvent difficiles à cerner.

### ► Fédération Française de Roller Sports

#### Contexte et évolutions

« Aux trois grandes pratiques historiques de la fédération originelle, se sont progressivement ajoutées de nouvelles disciplines au fil des années.

La course a muté du patin traditionnel au roller en ligne au milieu des années 90.

En 1994, a été créée la commission roller acrobatique, aujourd'hui nommée commission freestyle. Elle se limitait initialement au slalom. En 1997 arrive le roller agressif, puis la rampe en 1999 et le bowl en 2003.

C'est aussi à cette période que le street-hockey s'est structuré pour devenir le roller-hockey. Les championnats se sont mis en place, le sport a été reconnu de haut niveau par le ministère de la Jeunesse et des Sports. On compte aujourd'hui 13 622 licenciés dans 319 clubs, soit le quart des effectifs de la FFRS.

Puis, la randonnée est venue grossir les rangs. En 1996, c'est la première pratique non compétitive. Elle connaît un succès grandissant et représente 20 % des effectifs de la FFRS (10 892 licenciés dans 421 clubs en 2013).

Après avoir rejoint la Fédération Française de Surf en 1977-1978, qu'il quitte en 1994, le skateboard rejoint la FFRS en 1997. Parmi les disciplines du skateboard : le street, la mini-rampe, la rampe, le bowl, le longskate.

En 2011, des représentants des ligues de roller-derby se sont rapprochés de la FFRS.

Le derby regroupe actuellement 2 030 licenciés, majoritairement des femmes, réparties dans 93 clubs. Une bonne partie des pratiquantes de derby ne sont toutefois pas encore licenciées.

Il n'existe pas de commission roller-derby pour l'instant, faute d'accord entre les différentes mouvances du roller-derby.

Depuis 2013, la FFRS accueille également la trottinette et le trike drift. »

Source FFRS

#### Pour en savoir +

Fédération française de Roller Sport  
🌐 [www.ffroller.fr/](http://www.ffroller.fr/)

#### Et les autres pratiques...

Pour autant, il existe toute une série d'activités de roller qui ne sont pas prises en compte par la fédération. On peut citer :

- le roller acrobatique, qui consiste à effectuer des figures ;
- le roller « street » ou « agressif » qui s'effectue sur des rampes ou dans un park, s'apparente au « street skating » pour le skateboard ;
- le street board ou skake board de rue qui se pratique sur deux plateaux pivotants reliés à une barre centrale et qui permet de se déplacer comme un serpent ;
- le « quad », nom donné au patin à roulette traditionnel composé de deux rangées de deux roues et d'un frein situé à l'avant de la chaussure, connaît un certain renouveau. Les « quadeurs » représentent, avec certains pratiquants « street », la frange la plus radicale des pratiquants du roller. Ils organisent souvent des randonnées nocturnes dites « sauvages ».

## **p**ratiques déambulatoires : le PK

### Contexte et évolutions

La course à pied, le vélo et la marche constituent les bases à partir desquelles se développe le groupe des pratiques déambulatoires. Par des hybridations diverses sportives et/ou culturelles, et/ou grâce à des innovations techniques, de nouvelles modalités de pratiques, voire de nouvelles pratiques, voient le jour.

#### BON à SAVOIR

#### L'évolution de la marche à pied

La marche, comme les autres pratiques déambulatoires, a connu des transformations récentes comme le « powerwalking » (de la marche rapide avec des poids légers aux poignets et aux chevilles) ou la « marche nordique » (marche rapide avec des bâtons) bien connue aujourd'hui du grand public.

Dans les années 70, courir en ville, et non dans les stades, qui était perçu comme une pratique atypique.

L'art du déplacement ou parkour est repérée en région parisienne dans les années 80. Dès son origine, la pratique se fait sans matériel. Seules les qualités personnelles physiques (résistance, agilité...) et mentales (contrôle de soi) du pratiquant sont requises pour franchir, grâce à la course, au saut, à l'escalade, au déplacement en équilibre... les obstacles qui se présentent en milieu urbain ou en nature.

### FOCUS

#### ... sur le Parkour : les mots pour le dire

■ Le mot parkour est abrégé en pk ou PK chez les pratiquants. Il fait référence au parcours du combattant. Ce mot se trouve parfois écrit avec une majuscule (Parkour). David Belle, un des fondateurs de cette pratique, en a fait une marque déposée pendant plusieurs années.

■ Le mot parkour est traduit par free-running dans un documentaire anglais, réalisé en 2003 sur le sujet, intitulé « Jump London ».

■ Certains pratiquants français empruntent par la suite le terme anglais pour se qualifier. Ils évoluent alors vers une pratique plus acrobatique. On les appelle les free-runners ou freerunners.

■ À son tour, cette qualification évolue pour définir de nouvelles pratiques plus proches du tricking (un sport prenant racine dans les arts martiaux et la danse), de la gymnastique urbaine, ou des arts du cirque. Ce phénomène est plutôt le fait de nouveaux arrivants appelés les « néo-freerunners ».

■ Les pratiquants ou la pratique sont aussi appelés Yamakasi, une référence au film éponyme diffusé en 2001, et qui a fortement contribué à la popularisation du parkour en France.

■ Au sein de la communauté, l'abréviation « Yamak » est utilisée pour désigner les membres du groupe Yamakasi, les pionniers qui ont participé au tournage du film. Elle est aussi aujourd'hui employée en référence à leur style d'entraînement, long et intense à la fois.

### Définition de la pratique

La pratique consiste à se déplacer en franchissant des obstacles en extérieur, en milieu urbain, dans les parcs ou les forêts, sur des « spots » ou des sites non dédiés. Elle s'appuie sur des gestes techniques empruntés à la gymnastique traditionnelle comme la roulade sur l'épaule, la réception... ou créés et/ou nommés par les pratiquants pour définir ce qu'ils appellent « les techniques » : passage fluide, passe-muraille, saut de chat inversé, tic-tac... pour n'en citer que quelques unes.

L'entraînement des « traceurs », c'est ainsi que se nomment les pratiquants, se fait généralement au niveau du sol. Seuls les pratiquants aguerris travaillent leur gestuelle en hauteur.

Les échanges au sein de la communauté se font la plupart du temps sur des forums spécialisés et les différentes « teams » (équipes) se font connaître en publiant des vidéos sur Youtube.

### Les sports de balle sur surface réduite

#### Contexte et évolutions

Comme pour les pratiques déambulatoires, la pratique libre des sports de ballon a aussi une histoire qui s'appuie sur des pratiques existantes, en l'occurrence, le football et le basket-ball.

Jouer « au foot » dans la rue est en effet une activité aussi ancienne que le football lui-même, dont la forte progression est liée à la

modestie des moyens nécessaires pour jouer un match.

La pratique auto-organisée du football et du basket, dans les espaces urbains français, est repérée dès la fin des années 80. Comme pour les sports de glisse, il existe autour de ces pratiques toute une « culture » avec le choix d'un habillement codifié, l'usage d'un vocabulaire original, et un comportement qui permet aux pratiquants de se reconnaître.

#### à savoir

Le « playground » qualifie le terrain de basket de rue, dit street ball.

### Définition de la pratique

- Le street ball, ou basket de rue, est une pratique dérivée du basket traditionnel.

Le basket de rue se joue généralement à trois contre trois, mais il peut aussi être pratiqué par deux équipes de quatre joueurs ou en duel, selon des règles qui se rapprochent de celles du basket.

#### à savoir

Les pratiques libres du basket et du football reposent sur deux principes de base : le nombre de joueurs est évolutif et il n'y a pas d'arbitre.

Les rencontres sont généralement courtes et permettent à un grand nombre de joueurs de se succéder sur le terrain. Les espaces utilisés sont de dimensions réduites, comme le street ball (basket de rue) qui se joue sur un seul panier.



- Le tennis ballon consiste à jouer avec un ballon au pied, sur une surface équivalente à un terrain de tennis en simple, double ou triple, avec des équipes de un, deux ou trois joueurs, en faisant passer le ballon par-dessus un filet de tennis.

Il existe également une pratique qui consiste à faire passer le ballon au dessus d'un filet de volley (le footy volley) selon les mêmes règles, la différence étant la hauteur du filet.

- Le foot de rue, ou street soccer, est une pratique de football par équipe de quatre joueurs plus un remplaçant.

- Le kin ball se pratique avec un très gros ballon, d'un mètre cinquante de diamètre, par équipe de 4.

- Le jorky ball oppose, pendant environ 40 minutes, deux équipes de deux joueurs sur une surface réduite. De nombreuses salles de sports se sont développées sur ce concept.

- Le quick soccer en aréna a été créé en août 2006.

Il s'agit d'un jeu de ballon exclusivement aux pieds, sans aucun contact, joué sur une petite surface, entre deux équipes de quatre joueurs dont un gardien avec trois remplaçants. Il se pratique dans une structure dite « aréna ». Les compétitions de quick soccer sont plutôt organisées dans le sud de la France.

**Pour en savoir +**

 <http://quicksoccer eklablog.fr>

**e t les autres...**

**Échasses urbaines**

Cette pratique, qui réunit 1000 à 2000 pratiquants, repose sur l'utilisation d'un ressort en fibre de verre, appelé généralement lame, fixé sur une structure métallique avec un repose-pied.

Fixées aux jambes, les échasses urbaines permettent par flexion, de se propulser.

**à savoir**

Le riser est le terme qui désigne l'utilisateur d'échasse urbaine.

**Pour en savoir +**

Fédération Française d'Échasses urbaines

 [www.ffeu.fr/index.php](http://www.ffeu.fr/index.php)

**Frisbee**

Le frisbee (disque-volant) est avant tout un jeu de plage qui consiste à lancer un disque à un partenaire, qui doit le relancer à son tour. C'est un sport mixte et auto-arbitré, où deux équipes s'affrontent sur un même terrain. Il existe une dizaine de disciplines sportives rattachées à la pratique du frisbee, dont l'ultimate, francisé en ultime-passe, sport collectif qui utilise cet accessoire.

**à savoir**

Comme pour la plupart de ces nouvelles pratiques, les termes utilisés pour qualifier les variantes du frisbee n'ont pas été francisés.

D'autres variantes sont recensées, comme le goaltimate, le friskee ou encore le schtick, le guts frisbee ou le Frisbee Dextrty.

D'autres jeux, sans être des variantes de l'ultimate, peuvent aussi être classés dans cette catégorie, comme le durango boot. Certains sont basés uniquement sur l'habileté du joueur à maîtriser le mouvement du disque et à lui faire faire des vols longs, précis ou simplement esthétiques (freestyle frisbee, disc dog, disc golf).

Il existe a priori 2 000 licenciés dans 60 clubs et la Fédération Flying Disc France a réussi à organiser la pratique, notamment par la formation, depuis 1995.

#### Pour en savoir +

Fédération Flying Disc France  
 [www.ffdf.fr/](http://www.ffdf.fr/)

### Street golf

Le golf urbain ou street golf désigne une pratique du golf dans la ville. Les joueurs utilisent souvent les balles de tennis, de squash, ou des balles flottantes, pour éviter « la casse ».

Le Speed golf (appelé aussi Extreme Golf, Fitness Golf et Hit and Run Golf) est un sport qui combine la course à pied et le golf. Les participants, appelés Speedgolfers, courent, entre chaque coup, sur un parcours composé généralement de 18 trous. Le but est de faire le moins de coups possible, comme dans la pratique du golf, en un minimum de temps.

### Le Flat

Dans le BMX freestyle, il y a plusieurs sous-catégories qui portent les noms suivants : le street, le park, le flat, le trail, le dirt et le vert.

Les pratiquants de ce sport sont appelés : pilotes, bicrossueur, rider, bmxeur ou bmxer.

On appelle freestyler un rider qui utilise son BMX pour faire des figures.

Le flat est une discipline qui se pratique avec un BMX. Elle consiste à faire des figures ou enchaînements de figures, exclusivement sur un sol plat, souvent en équilibre sur une seule roue.

Le flat évolue vers une forme de pratique artistique que l'on pourrait comparer au breakdance ou à la danse hip-hop. Dans les compétitions dites « contests » ou « jams », l'originalité et le style des pratiquants sont largement mis en avant au détriment de l'aspect sportif et compétitif. L'originalité des tricks fait la différence en compétition.

Le flat se pratique avec un vélo plus court et plus léger qui permet un meilleur maniement. Beaucoup de « flatlanders » utilisent seulement le frein avant, ou pas de frein du tout, ce qui rend la pratique plus fluide mais aussi plus impressionnante.

#### Pour en savoir +

 [www.ffc.fr/presentation-bmx/](http://www.ffc.fr/presentation-bmx/)

## La trottinette « Freestyle »

La trottinette freestyle est de plus en plus reconnue comme un sport extrême au même titre que le skate, le BMX, le roller, le ski freestyle, le snowboard,...

Plus facile à maîtriser que le skate, elle permet aussi de se déplacer en ville et de sauter les trottoirs.

Redevenue à la mode au début des années 90, elle a rapidement conquis les citadins qui l'utilisent massivement pour se déplacer.

Aujourd'hui, on trouve de plus en plus de modèles utilisant des technologies électriques.

## quel cadre réglementaire pour quels diplômes ?

C'est à partir de la reconnaissance d'une activité comme pratique sportive, que la réglementation sur les diplômes s'applique.

### ► L'encadrement contre rémunération

Si la pratique est déclarée comme « pratique sportive », elle est alors soumise à réglementation (déclaration d'activité et diplôme pour encadrement contre rémunération). C'est déjà le cas de plusieurs activités comme le roller skating, le skateboard, la marche nordique, le fut-sal, le basket de rue,...

La branche professionnelle du sport, avec les fédérations, ont également construit des diplômes de branche (CQP - Certificat de Qualification Professionnelle) organisant l'encadrement de ces pratiques.

### Pour en savoir +

 [www.cpnf-sport.com](http://www.cpnf-sport.com)

Certaines pratiques, comme la slakline ou les échasses urbaines, ont quant à elles été identifiées comme des pratiques ludiques non sportives. À ce jour elles ne sont donc pas soumises à la réglementation du Code du sport.

### ► L'assurance

La législation a renforcé le modèle de la licence et de l'assurance comme des garde-fous, rendant par là même responsables les fédérations qui ont reçu une mission de délégation de service public. Mais les assureurs, devant la montée en puissance des nouvelles formes de pratiques (modalités, mais aussi publics), ont dû repenser les cadres de leur couverture et ont inventé des systèmes innovants permettant de trouver des compromis entre risque et responsabilité.

Source : « Le défi des pratiques sportives émergentes: une responsabilité collectives »- Séminaire du 6 mai 2014 - Université du Littoral Côte d'Opale - [www.univ-littoral.fr/universite/](http://www.univ-littoral.fr/universite/)

### à savoir

Certaines fédérations multisports, dont certaines ne sont pas délégataires mais par contre agréées, proposent la pratique d'activités émergentes, comme le parkour, et l'assurance prise avec la licence couvre ces pratiques.

# PAROLE D'EXPERT

La question de la réglementation des pratiques ludo-sportives urbaines est complexe compte tenu de leur évolution permanente. À ce titre, une cellule technique interne regroupant plusieurs services en raison des problématiques réglementaires liées à la qualification d'une pratique émergente en « activité sportive » ou en « activité ludique ou de loisirs », a été mise en place.

Ainsi, lorsque la pratique est déclarée comme pratique sportive, celle-ci est soumise aux dispositions du code du sport et notamment à l'obligation de qualification. Le plus souvent l'activité émergente est qualifiée d'activité sportive parce qu'elle est considérée comme une activité assimilée ou dérivée d'une discipline sportive déjà existante.

Le conseil à donner aux créateurs est donc, en premier lieu, de se rapprocher des services de l'État en charge du sport (DDCS, DDCSPP) pour connaître la réglementation en vigueur ou de se renseigner auprès des autorités locales sur l'existence ou non d'espaces dédiés spécifiquement à l'activité. Enfin, le site du ministère des Sports permet d'accéder à la liste des diplômes d'État requis pour l'encadrement contre rémunération de l'activité sportive considérée.

📄 [www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/](http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/)

Ghislaine BERTHON  
chargée d'études juridiques,  
Sous direction de l'emploi et des formations,  
Ministère de la Ville, de la Jeunesse, et des Sports

## **C**erner le marché des nouvelles pratiques sportives

Ces pratiques ont-elles ouvert de nouveaux marchés ? Comment se construisent les projets économiques dans ce secteur ? Quels conseils pour accompagner un porteur de projet en phase de démarrage ? Que faut-il savoir pour éviter de décourager des initiatives économiques potentiellement porteuses ?

### ► Suivre l'évolution des pratiques sportives des français

Quelques tendances de fond, identifiées depuis le début des années 80, apportent un premier éclairage :

**1.** Alors même que plus de 80% des Français âgés de plus de 15 ans déclarent pratiquer une activité sportive, seuls 10 millions d'entre eux adhèrent à un club sportif... *La massification des pratiques sportives ne se fait plus nécessairement dans le cadre d'un club ou d'une fédération sportive ;*

**2.2** Français sur 3 disent pratiquer une activité physique en milieu naturel. L'encadrement de ces activités est réglementé pour la plupart d'entre elles, comme les sports de glisse et le VTT. D'autres ne le sont pas, comme la marche à pied.

*Les activités qui se déroulent en milieu naturel et en dehors d'un cadre compétitif progressent ;*

**3.** La liberté dans la pratique et sur le choix des lieux de pratique sont revendiqués très fortement par les pratiquants : près d'un tiers se retrouve dans des espaces extérieurs aménagés, mais libres d'accès comme les parcs ou les parcours de santé, un tiers en milieu naturel et un peu plus d'un tiers dans la rue... *Les pratiques libres ou auto-organisées progressent plus que les pratiques encadrées ;*

**4.** La croissance du roller et des activités de cycle, du badminton, du volley-ball... qui se déroulent soit dans des espaces de

circulation urbaine, dédiés ou non, soit dans des parcs ou des sites aménagés à cet effet, ont déclenché de nouvelles pratiques dans les zones urbaines...

*Une culture sportive urbaine se dessine ;*

**5.** Plus de 80 % des personnes qui font du sport pratiquent en groupe...

*La recherche de plaisir et de convivialité prend le pas sur la compétition sportive ;*

**6.** Les sports « classiques » s'ouvrent aux modèles non compétitifs alternatifs en nature (courses à pied en forêt, natation en mer, en rivière ou sur des lacs...) pendant que les sports de nature se déploient en version urbaine artificialisée, dans un cadre compétitif et/ou commercial...  
*Les pratiques sportives évoluent aujourd'hui entre des pratiques compétitives et non compétitives, urbaines et en nature ;*

**7.** La consommation d'articles de sport est passée de 6 M€ en 1990 à 9 Mds€ en 2009...  
*Le sport est devenu un véritable marqueur identitaire soutenu par les fabricants et les réseaux de distribution ;*

**8.** Le sport spectacle occupe une place prépondérante, notamment en raison de la multiplication des moyens de diffusion qui ont doublé en France entre 2000 et 2010, avec les blogs, les réseaux sociaux, puis Facebook et Twitter...  
*Le sport s'empare des nouveaux médias qui favorisent la spectacularisation des pratiques individuelles.*

**Pour en savoir +**

Lire l'analyse de Patrick Mignon, Sociologue à l'Insep :

[www.scienceshumaines.com/](http://www.scienceshumaines.com/)

**BON À SAVOIR**

**Le marché des sports de glisse et de la glisse d'été**

Le marché mondial des sports de glisse représente 37,2 milliards d'euros en 2011 soit 15% du marché mondial du sport.

Après une baisse de 3% en 2009, en partie liée à la crise conjoncturelle qui a plus particulièrement touché le secteur « multi sport / sport style », le marché de la glisse est reparti à la hausse avec une croissance de 3% en 2010 et de 4% en 2011.

**Pour en savoir +**

Sur les consommateurs européens d'articles de sports de glisse, lire la fiche de synthèse d'EuroSIMA Cluster sur les tendances de consommation d'articles de sports de glisse des 15-35 ans dans sept pays d'Europe (Allemagne, Espagne, France, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suisse) réalisée en septembre 2009.

[www.eurosimacom/industrie/](http://www.eurosimacom/industrie/)

**► Déceler l'émergence de nouvelles disciplines**

Le Président de « Havas Sports & Entertainment » résume ainsi les phénomènes associés à l'émergence de nouvelles disciplines :

- la modification de sports déjà existants. Par exemple, le ski alpin qui s'est décliné en plusieurs disciplines, dont le freestyle ;
- la combinaison de plusieurs sports existants comme le Mixed Martial Art qui comme son nom l'indique, est un mélange de plusieurs arts martiaux ;
- la naissance de sports nouveaux comme le crashed-ice de Red Bull ou le double dutch ;
- le déplacement de sports déjà existants, d'un lieu traditionnel vers un environnement différent.

Par exemple, le beach soccer, soccer sur sable, ou encore l'urban golf qui se pratique en ville.

Ces nouvelles pratiques sportives n'ont pas lieu dans les mêmes sites que les sports de masse institutionnels. Elles se déroulent pour la plupart en milieu naturel, sur des sites urbains ou des espaces domestiques. C'est l'outdoor, comme le conçoivent les anglosaxons.

« L'air, la montagne, la mer permettent au sport d'aller vers plus d'intensité, d'émotion, et de

spectacle.(...) le sport aujourd'hui dépasse la simple compétition et devient une véritable manière d'être. De plus, les évolutions technologiques facilitent la communication et la diffusion de ces exploits, en proposant une qualité d'image qui accroît rapidement la notoriété des nouvelles disciplines.(...) Les styles de vies associés qui émergent s'accompagnent de nouveaux modes de consommation ».

Source : Conférence organisée par la Chaire Internationale de Marketing sportif de l'ESSEC-Novembre 2011.

FOCUS

### ...sur la slackline et la SARL « Loisirs alternatifs »

■ La slackline est une pratique sportive relativement récente qui se développe en milieu naturel ou urbain, dans les parcs et espaces verts, voire en intérieur. Cette polyvalence a joué un rôle significatif dans l'essor de cette discipline qui se décline en fonction des milieux où elle se pratique : highline, waterline, rodeoline... C'est une pratique héritière de la gymnastique, de l'escalade, de l'alpinisme, du surf, du snowboard, du longboard et du cirque. En dix ans, elle a fait sa place en France, notamment grâce à la création d'une entreprise en Alsace.

■ L'entreprise « Loisirs alternatifs » est née en 2005 à Strasbourg. Ses deux créateurs, Damien Mercier et Charles Giraud, ont respectivement 25 et 27 ans. Après avoir découvert ce loisir dans le cadre d'un voyage d'agrément aux USA, ils se lancent dans l'aventure entrepreneuriale avec un double objectif : développer la pratique, indispensable en l'absence de marché, et fabriquer. Ils créent une SARL dès le départ et déposent leur marque auprès de l'INPI : SLACK.

Devant le peu de crédit qu'on leur accorde, ils sont obligés de rechercher

des partenaires en Asie pour fabriquer leur matériel.

En parallèle, ils soutiennent la communauté des pratiquants, notamment en participant à des événementiels, une stratégie marketing qui distingue souvent les nouvelles pratiques sportives. La Chambre de Commerce et d'Industrie croit en leur projet, ce qui leur permet de décrocher plusieurs prix à la création : Défi Jeune, produit innovant de l'année Région Alsace...

En 2012 l'entreprise s'installe dans les Bauges, en Haute Savoie. En 2014, elle compte 5 salariés et une partie de la production a été relocalisée en France. « Loisirs alternatifs » a réussi à susciter la demande en diffusant une offre nouvelle, un marché sur lequel toutes les grandes enseignes de distribution sont aujourd'hui positionnées.

■ Entre 20 000 et 50 000 personnes pratiquent la slackline en France, en 2014... un nombre jugé suffisant pour que l'entreprise initie les premiers championnats de France de Slackline.

Pour en savoir +

 [www.slack.fr](http://www.slack.fr)

## Miser sur toutes les formes d'innovation

Outre les innovations attendues dans les pratiques ou les produits propres à ces nouvelles « tribus », les territoires sont en attentes de projets innovants, en particulier quand une population jeune, en difficulté d'insertion professionnelle et/ou disposant de ressources financières inférieures à la moyenne nationale, est fortement représentée. C'est ce qui ressort d'une enquête menée par l'Association des Maires de France en 2011. Celle-ci permet d'y voir plus clair sur la place accordée aux démarches innovantes dans le sport et les caractéristiques que doivent revêtir l'innovation.

« Qu'elles émanent des villes, des associations ou des clubs, les actions sportives innovantes suscitant le plus d'enthousiasme et de fierté parmi les maires de banlieue « rayonnent » dans quatre directions :

1. L'insertion des jeunes, l'intégration à la ville de tous les habitants: actions de découverte, manifestations tous public, actions en direction des jeunes et des quartiers sensibles, accès au sport des personnes en situation de handicap ;
2. La prévention et la citoyenneté : actions visant au respect des règles et des valeurs civiques, actions impliquant les partenaires de l'éducation et de la prévention de la délinquance ;

3. La santé et l'environnement : partenariat des acteurs sport et santé, maintenance écologique, développement durable ;

4. L'événementiel sportif avec des manifestations à fort rayonnement, des rencontres de niveau national ou international ».

Source: *Le sport en banlieue - Association des Maires de France - 2011 - [www.ville-et-banlieue.org](http://www.ville-et-banlieue.org)*

### BON À SAVOIR

#### Les nouveaux contrats de ville

Ils doivent être conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 autour de trois priorités: la cohésion sociale « avec des mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs ainsi qu'aux associations assurant un lien social sur le territoire », le cadre de vie et le renouvellement urbain et enfin, le développement de l'activité économique et de l'emploi.

L'emploi des jeunes sera la priorité centrale, avec un soutien particulier à la création d'entreprise. 400 millions d'euros seront mobilisés pour le développement économique, à travers notamment des investissements dans les zones d'activité et le renforcement des fonds propres des entreprises.

#### Pour en savoir +

Le sport, un outil partagé au cœur des projets de territoires marseillais.

« Les jeudi de l'éducation et de l'insertion par le sport » :

Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté »

<http://doc.sem.c.sports.gouv.fr/>

Les collectivités innovent aussi. Ainsi, le budget participatif de la ville de Paris permet aux habitants de voter une partie du budget et de choisir parmi des projets. Le projet « sport urbain en liberté » a été choisi en 2014.

#### Pour en savoir +

 [www.paris.fr/politiques/](http://www.paris.fr/politiques/)

Quant aux fabricants et équipementiers, ils ont depuis longtemps investi le marché des pratiques ludiques et sportives en milieu urbain en soutenant les communautés de pratiquants ou

en créant de nouveaux équipements ou matériels qui contribuent à leur tour à faire évoluer les pratiques.

Leur approche repose historiquement sur une idéalisation de la réalisation personnelle que l'on retrouve avec le « just do it » de la publicité de Nike.

#### à savoir

La « glisse urbaine » s'est tout particulièrement développée à partir d'innovations techniques : skateboard, roller in line ou P.A.R.A (patin à roues alignées), BMX (bicross), trottinette...



### ...sur l'association Re-création

■ L'association Re-création a été initiée en 2009 par deux professionnels du sport. Bernard Ecken alors âgé de 25 ans, et Cédric Martin, 23 ans, sont tous deux titulaires de diplômes sportifs et ont découvert les nouvelles pratiques sportives urbaines en s'installant sur Marseille.

Au départ, les deux amis travaillent pour l'UCPA et d'autres associations locales comme éducateurs sportifs, et ils interviennent également dans l'organisation d'événements internationaux pour Quiksilver, Roland Garros,...

Leur expérience leur donne envie de regrouper des disciplines sportives innovantes et de les proposer sous différentes formes, autour de trois catégories : sports urbains, sports de pleine nature et activités éco-sportives, autour d'un format totalement nouveau.

■ Dans les sports urbains, deux types d'approches sont développées : des disciplines proposées individuellement comme le parkour, le roller, le skateboard, les échasses urbaines, la

trottinette ou le BMX et des ateliers d'animation découverte proposant une multitude de supports. Il s'agit de :

- « Nouvelles glisses » (activités innovantes pour les plus de 4-8 ans : mini trottinettes, totomobile, training bike,...) ;

- « Glisses alternatives » (une quarantaine de skateboards et trottinettes hybrides). Tous ces supports viennent du monde entier, certains se sont développés, d'autres sont restés au stade de prototype ;

- « Équilibre expérience » (des monocycles hybrides, des activités rebondissantes comme le pogostick ou bâton sauteur, et des rouleaux américains de types indo board, vew-do (skateboard sur rouleau en bois) et autres labyrinthes.

■ Dans la catégorie sports de nature, l'association propose des initiations à la slackline, au grimpeur, au disc golf (mélange de frisbee et de golf), et sports des neiges (freestyle miniluge, yooner, snow skate, fuseskate,



freerunning...) en plus du kayak, du VTT et de l'escalade.

■ Une quinzaine de ces disciplines sont également proposées sous forme de démonstrations, comme le VTT et le monocycle trial, le dirt scoot, le parkour /free-running, la slackline ou les échasses urbaines.

■ La dernière catégorie, nommée initialement « écosports » puis rebaptisée « incontournables », a pour principe de détourner des pratiques sportives classiques comme le foot, le tennis, le basket ou le golf, pour créer des ateliers de sensibilisation sur l'éco-citoyenneté (recyclage, consommation d'électricité, moyens de transports,...), de manière ludique.

■ L'association, installée sur Marseille, propose aujourd'hui environ 80 activités, à plus de 70 000 personnes chaque année, sur une centaine de stages en région PACA et plus de 150 événements

en France. Ces interventions, organisées pour le compte de structures publiques, privées ou associatives (établissements scolaires, comités d'entreprises, offices de tourisme, centres sociaux,...), viennent s'ajouter aux créneaux occupés par les 150 adhérents de l'association qui est affiliée à l'UFOLEP.

■ En 2014, les 5 salariés administratifs permanents, la cinquantaine d'éducateurs sportifs et la trentaine de démonstrateurs représentent environ 10 ETP.

Aujourd'hui les deux compères préparent la mise en place d'un nouveau projet, toujours dans le champ des nouvelles pratiques citadines, plus que jamais innovant... mais en S.A.R.L !

#### Pour en savoir +

 [www.recreation-ecosport.com](http://www.recreation-ecosport.com)  
et [www.youtube.fr/assorecreation](http://www.youtube.fr/assorecreation)

## **e**ncourager le passage de l'idée au projet

Le vocable de la création d'entreprise évolue en permanence pour mieux rendre compte de la complexité du processus dynamique dont il est question.

Dans les secteurs du sport et de la culture, la notion d'entrepreneuriat, plus ouverte, permet de repérer les futurs chefs d'entreprise, indépendamment de l'idée qu'ils se font du bon statut pour entreprendre.

### ► Les formes diverses de l'entrepreneuriat

La notion d'entrepreneuriat rend compte de l'engagement d'une

personne dans le cadre d'un projet, un engagement assorti d'un comportement que l'on peut définir comme suit :

- l'intuition du marché et l'adaptation aux besoins du client, voire l'invention de nouveaux besoins ;
- la mobilisation des ressources humaines (salariés, associés...) et la construction d'un réseau pour servir le développement de son entreprise ;
- la mobilisation des acquis de sa formation et de son expérience au profit de son projet ;
- la motivation et l'ambition du créateur (vision stratégique et objectifs de développement clairement définis).

## à savoir

L'entrepreneur est le plus souvent un « produit » de son milieu.

Ce qui se vérifie dans tous les secteurs d'activité, est un invariable dans le champ du sport en général, et des pratiques ludosportives citoyennes en particulier.

## Pour en savoir +

Ce bref rappel, est à rapprocher des conseils et recommandations formulés dans les trois premières fiches de l'Étape 1 du guide, qui s'intitule « Le candidat a une idée de création : dépasser le stade des préjugés » :

🔗 [www.sports.gouv.fr/IMG/le-candidat-et-son-idee.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/le-candidat-et-son-idee.pdf)

🔗 [www.sports.gouv.fr/IMG/les-points-de-vigilance.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/les-points-de-vigilance.pdf)

🔗 [www.sports.gouv.fr/IMG/des-pistes-pour-progresser.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/des-pistes-pour-progresser.pdf)

### ► Ce qu'il faut rappeler à un porteur de projet à ce stade

L'initiative et l'innovation ne sont pas uniquement économiques, mais aussi dans la recherche d'un intérêt collectif ou d'une utilité sociale :

- répondre à des besoins sociaux : santé, éducation, culture, transports, énergie, environnement ;
- contribuer à lutter contre l'exclusion, la pauvreté, la précarité ;
- promouvoir un mode de gouvernance participative.

Aucune structure n'est exclue de l'entrepreneuriat social. Un projet dont la finalité est sociale, sociale ou environnementale peut tout à fait se construire en utilisant une forme juridique classique.

■ Conçue comme une base de loisirs dédiée au cycle et à la glisse urbaine, l'activité de la SARL repose sur une infrastructure sportive qui se déploie sur près de 6 000 m<sup>2</sup>, dans la ville de Millau en Aveyron.

■ Cette infrastructure, considérée comme un équipement sportif collectif par le ministère des Sports, au sens du Code du sport, permet de proposer des produits de formation, de loisirs et de pratique compétitive, sur et à partir du site.

Skateboard, roller in line ou P.A.R.A, BMX ou bicross, trottinette... c'est toute la glisse urbaine qui est à l'honneur.

Cette infrastructure a été construite par modules, à la fois indépendants et mobiles, reposant sur du modelage « paysager » et de la construction en bois.

Le bikepark est conçu pour accueillir de la pratique compétitive et de loisirs, dès l'âge de deux ans, par une initiation libre ou encadrée. Les prestations s'adressent à la population locale et à la population touristique du territoire.

Du parcours 100% descente, à la balade randonnée, en passant par le Dirt et le Freestyle, l'univers du VTT est aussi totalement représenté.

■ Cyril Duverbecq en est l'initiateur. Classé sur la liste nationale des sportifs de haut niveau de 1999 à 2003 et double champion de France junior de VTT cross-country, il est titulaire d'un BEE-SAC (Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités du Cyclisme). Après avoir été salarié du club local, il choisit de devenir moniteur cycliste indépendant avant de créer la SARL Duverbike destinée à porter ce projet de Bikepark, en 2012.

## Pour en savoir +

🔗 <https://fr-fr.facebook.com/Duverbike>

Cependant, certaines structures sont particulièrement adaptées aux projets qui s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire :

- L'association, s'adresse aux personnes souhaitant se regrouper dans un but autre que le partage de bénéfice.

- La Scop, société coopérative et participative, est une société coopérative de forme SA ou SARL dont les salariés sont les associés majoritaires et dans laquelle le partage du profit est équitable.

- La Scic, société coopérative d'intérêt collectif, est une forme de Scop qui associe autour d'un projet d'intérêt collectif des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs, ...) et des contributeurs (associations, collectivités, bénévoles, etc.).

- La CAE, coopérative d'activité et d'emploi, permet de tester une production ou un service sous le statut d'entrepreneur-salarié.

#### Pour en savoir +

Sur la Scop

[www.apce.com/](http://www.apce.com/)

Sur la Scic

[www.avise.org/](http://www.avise.org/)

Sur la CAE

[www.sports.gouv.fr/emplois](http://www.sports.gouv.fr/emplois)

[www.avise.org/ressources/](http://www.avise.org/ressources/)

### ► Les soutiens à l'entrepreneuriat innovant

#### Les incubateurs

Ils jouent un rôle essentiel dans la maturation d'un projet innovant. Présents très en amont de la création de l'entreprise, ils mettent à disposition des porteurs de projet innovant une multitude de services : accompagnement per-

sonnalisé, hébergement, mise en relation, documentation... Leur point fort : la formation à l'entrepreneuriat.

#### CREAJEUNES

L'ADIE et Pôle Emploi ont lancé un dispositif dédié aux jeunes de 18 à 32 ans et issus des quartiers sensibles, comprenant : une formation de 1 à 4 mois, un accompagnement par des professionnels, un suivi post-crédation de 18 mois, une immersion en entreprise, et des possibilités de financement pour la création et les dépenses liées à la préparation du projet.

[www.adie.org/nos-actions/](http://www.adie.org/nos-actions/)

#### Pour en savoir +

[www.apce.com/pid6246/](http://www.apce.com/pid6246/)

BON À SAVOIR

#### L'UFOLEP

L'UFOLEP s'intéresse à toutes les formes de pratique et aux publics éloignés des activités sportives ou qui échappent au mouvement sportif traditionnel.

De par son réseau territorial, elle mène une politique de veille sur l'évolution des pratiques, en collaboration avec des structures ou acteurs techniques, lui permettant d'accompagner la structuration et la promotion des nouvelles activités sportives citoyennes : un appui technique, pédagogique et méthodologique, un accompagnement à la formation, une aide à l'événementiel et à l'animation d'espaces, un cadre pour le développement associatif (juniors association, par exemple) et un réseau de partenaires.

<http://reseau.ufolep.org/>

[www.ufolep.org/modules/](http://www.ufolep.org/modules/)

[www.juniorassociation.org/](http://www.juniorassociation.org/)

## Étudiants entrepreneurs

Les universités depuis la loi Allègre, ont aussi leurs incubateurs. La mise en place plus récente du statut étudiant entrepreneur permet à ces jeunes chefs d'en-

treprises en devenir, d'avoir des dispenses d'activité, comme les sportifs de haut niveau, et de choisir de développer leur projet dans le cadre d'un stage de professionnalisation.

FOCUS

### ...sur Marvinstreet et l'incubateur de l'Université de Lyon 3

■ Kevin Montilla, 24 ans, a créé la SARL Marvinstreet le 3 juin 2014 sur Lyon. Son entreprise a pour objet la promotion de la marque Marvinstreet, une marque déposée en 2004 par son associé, Eugène Nkono, alors âgé de 16 ans.

Depuis l'âge de 14 ans les deux amis pratiquent le hiphop dans la rue. À 17 ans, Kevin commence à donner des cours de danse dans une école qui a pignon sur rue à Lyon, puis il introduit le breakdance et le b boying (une nouvelle variante du hiphop), une démarche totalement innovante. Au bout de trois ans, c'est dans quatre écoles de danse qu'il intervient.

On est en 2012 et il décide de se consacrer à son projet d'entreprise. Les deux associés créent une association qui propose des cours de danse et des vêtements.

Depuis quelques années déjà, il teste son projet avec son associé, à l'occasion de « battles », ces manifestations dédiées à la compétition. Kevin développe instantanément une stratégie de marketing « tribal » et sa compétence technique dans le secteur automobile lui permet d'affiner la technicité de ses produits. Le design plaît à la communauté, les réseaux sociaux font le reste.

Ils seront les premiers à proposer

une ligne de produits pour toute la communauté des danseurs de hiphop : newstyle, popping, house dance, hiphop debut, crump... et en 5 ans, ils diffusent près de 5 000 pièces.

■ Après un BTS dans le secteur de la mécanique automobile, Kevin intègre, en 2014, une licence pro « Gestion et création des Petites et Moyennes Organisations » sur Lyon 3 Université Jean Moulin et rejoint ainsi son incubateur. Kevin reçoit enfin le coup de pouce qu'il lui fallait pour se consacrer pleinement à son entreprise : il a du temps pour se consacrer à son projet, il est pleinement soutenu et des compétences pointues sont mobilisées.

■ Aujourd'hui, fort de son succès, il développe le même schéma dans les sports de combat. C'est en Asie qu'il met au point ses nouveaux produits tout en cherchant une entreprise en France qui puisse fabriquer cette nouvelle ligne.

■ Dans les prochains mois, il se prépare à concourir sur des prix à la création, histoire d'assurer une bonne visibilité à sa toute jeune entreprise !

#### Pour en savoir +


 [www.ladepeche.fr/article/](http://www.ladepeche.fr/article/)  
 <http://pltje.latribune.fr/candidat/>

**Pour en savoir +**

Aller sur le site :

 [www.apce.com/](http://www.apce.com/)

et lire la fiche du Guide : « Créer une association pour entreprendre ? »

 [www.sports.gouv.fr/IMG/creer/](http://www.sports.gouv.fr/IMG/creer/)

Découvrir la fiche du Guide intitulée « L'essentiel sur les statuts récents »

 [www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/statuts-recents/](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/statuts-recents/)

et la fiche intitulée : « Choisir le bon statut pour entreprendre »

 [www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/choisir-statut.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/choisir-statut.pdf)


De nombreuses brochures destinées aux porteurs de projets viennent compléter les informations qui sont transmises par l'APCE et l'AVISE, comme celle de l'Atelier, Centre de ressources régional de l'Économie sociale et solidaire d'Ile de France, téléchargeable sur le site de l'AVISE :

 [www.avise.org/](http://www.avise.org/)

**OÙ TROUVER L'INFO ?**

■ **Centre de documentation de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire - INJEP**

95, avenue de France  
75013 Paris

 [documentation@injep.fr](mailto:documentation@injep.fr)

 [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

Bibliographie sur les cultures urbaines- 2008 :

 [www.injep.fr/IMG/pdf/CULTURES\\_URBAINES.rtf.pdf](http://www.injep.fr/IMG/pdf/CULTURES_URBAINES.rtf.pdf)

■ **Pôle Ressources National Sport, Éducation, Mixités, Citoyenneté CREPS PACA**

62, chemin du viaduc, Pont de l'Arc  
CS 70445

13098 Aix-en-Provence cedex 2

 [www.semcsports.gouv.fr/](http://www.semcsports.gouv.fr/)

Portail documentaire :

 <http://doc.semcs.fr>

Cette fiche a été réalisée en grande partie avec les ressources documentaires du **Pôle Ressources National Sport, Éducation, Mixités, Citoyenneté**.

Il est intéressant de compléter sa lecture par la découverte des fiches du Guide « Accompagner la création d'entreprise sports, sports et loisirs de nature, pratiques culturelles » mentionnées.

Coordination éditoriale : Frédéric Steinberg - Direction des Sports

Rédactrice : Véronique Siau - Cabinet SED

Mise en page : Gylles Morel - CréaComm